

Lausanne, le 05 novembre 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : Application des nouvelles mesures de protection dans la gymnastique vaudoise

Les mesures entrent en vigueur immédiatement

Suite aux annonces du Conseil d'Etat du mardi 3 novembre et des précisions du SEPS du jeudi 5 novembre, voici un résumé actualisé des conséquences directes pour les sociétés de gymnastique vaudoises :

- **Gymnastes de plus de 16 ans**
 - Entraînement en salle interdit
 - Dès qu'une personne de plus de 16 ans fait partie d'un groupe (hors entraîneur), l'entraînement ne peut pas avoir lieu. En ce sens, les groupes Parents-enfants ne peuvent pas s'entraîner.
 - En extérieur, le nombre de personnes est limité à 5 par entraînement, entraîneur compris.
 - Pistes d'athlétisme : Plusieurs groupes de 5 bien espacés sont autorisés.
 - La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.

- **Gymnastes de moins de 16 ans**
 - Les entraînements en intérieur et extérieur peuvent avoir lieu sans limite de nombre.
 - **Les gymnastes doivent porter un masque en tout temps dès 12 ans (même pendant la pratique).**
 - La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.
 - Entraîneurs : Le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.
 - L'entraîneur ne compte pas comme une personne de plus de 16 ans.
 - L'aide et la surveillance sont autorisées.
 - Les sports de contacts sont autorisés.
 - Si la distance de 1,5m peut être maintenue dans les vestiaires, la douche est autorisée, sinon il faut y renoncer (en fonction du concept de protection de l'installation).

- Les manifestations privées (séance de comité, Assemblée générale, réunions de moniteurs, société, ...) de plus de 5 personnes sont interdites.

- Restrictions d'accès :
 - Lorsque les parents amènent et récupèrent les enfants, ils attendent en dehors de l'installation sportive.

Un concept de protection spécifique est mis en place pour les centres cantonaux et régionaux de performance.

Ce communiqué est un résumé des différentes dispositions de la Confédération, de la FSG et de l'État de Vaud. En cas de divergences, seuls les documents officiels de ces trois entités font foi.

En plus de ces directives, les sociétés doivent également appliquer les directives communales, si ces dernières sont plus restrictives.

Au nom du Comité Cantonal, nous demandons à nos membres de bien vouloir suivre ces mesures sanitaires afin de pouvoir continuer la pratique de la gymnastique dans les meilleures conditions possibles et prendre soin des uns et des autres. Soyons solidaires et responsables.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE GYMNASTIQUE
Comité Cantonal



Cédric Bovey
Président



Alexandre Volet
Vice-président administratif

Liste des sports de contacts :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/sports_loisirs/fichiers_pdf/CRTS_Liste_des_sports_contacts_nov2020.pdf

Lien vers les infos du SEPS :

<https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/>

Lien vers les mesures de l'État de Vaud :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/coronavirus/CP3novembre/Sport.pdf

Lien vers les informations de la Fédération Suisse de Gymnastique :

<https://mail.stv-fsg.ch/-viewonline2/20896/1189/335/weoauNoq/6OzAT3bvgW/1>